

Numéro	CFVU/2025-10-14/11
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	03-11-2025
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	03/11/2025
Date de transmission au Recteur	03/11/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 14 octobre 2025 portant résultat de l'élection du représentant du collège
des usagers appelé à siéger à la commission « Développement durable – Responsabilité
sociétale et environnementale (DD&RSE) »**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, et L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2024-10-24/14 du conseil d'administration du 24 octobre 2024 portant approbation du schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale pour la période 2024-2028 ;

Vu l'arrêté n° 2025-2156 créant la commission Développement durable – Responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) et fixant sa composition.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 2-4° de l'arrêté n° 2025-2156 créant la commission Développement durable – Responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) et fixant sa composition, la commission Développement durable – Responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) est notamment composée de « trois élus de la commission de la formation et de la vie universitaire » dont « un représentant du collège des usagers » ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 2025-2156 créant la commission Développement durable – Responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) et fixant sa composition, les « membres relevant du 4° de l'article 2 [...] sont élus par et parmi leurs collègues respectifs, au scrutin uninominal majoritaire à un tour » ;

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de représentant du collège des usagers appelé à siéger à la commission
« Développement durable – Responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) » :

- Monsieur Andrea SALARIS.

Délibération CFVU/2025-10-14/11	
Nombre de membres en exercice pour le collège des usagers	16
Nombre de membres présents ou représentés ayant pris part au vote	12
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour Monsieur Andrea SALARIS	6
Nombre de voix pour Madame Juliette RIDOUX	4

Paris, le 20 octobre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.